



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Rése
at
Moni
bel***17149467*****DÉPOSÉ AU GREFFE LE****13 -10- 2017****TRIBUNAL DE COMMERCE
DU HAINAUT DÉP. DE L'ÉMISSION TOURNAI****N° d'entreprise : 0401238817****Dénomination****(en entier) : COFISIM****(en abrégé) :****Forme juridique : Société Anonyme****Adresse complète du siège : Rue de la Coquinié 267 - 7700 Mouscron****Objet de l'acte : Dépôt d'un projet de fusion.****Dépôt d'un projet de fusion par absorption de la S.P.R.L. GLF par la S.A. COFISIM.**

Le Conseil d'Administration de COFISIM SA et le Gérant de GLF SPRL ont conjointement établi, conformément aux articles 693 et suivants du Code des Sociétés, un projet de fusion, dans lequel il est proposé que COFISIM SA reprenne GLF SPRL par voie de fusion par absorption.

1. FORME JURIDIQUE – DENOMINATION – OBJET – SIEGE SOCIAL**1.1 SOCIETE A ABSORBER : GLF SPRL**

La SPRL GLF a été constitué en date du 16 Décembre 1986 par acte signé devant Maître Stevenart à Mouscron sous la forme d'une Société Anonyme et sous la dénomination « FIDUCIARE GROUPE LIFAP » et publié Moniteur Belge le 3 Janvier 1987 sous le n° 870103-163 Depuis la constitution de la société, les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte notarié devant Maître Stevenart à Mouscron le 11/06/2007 et publié au Moniteur Belge le 29 Août 2009 sous le n° 0127028.

Ci-dessous l'historique complet de la société :

16/12/1986 : Constitution de la S.A. « Fiduciaire Groupe Lifap »

Publié au Moniteur le 03/01/87 – N° 870103-163

Acte Signé devant Maître Stevenart à Mouscron

30/10/2000 : Modification de l'objet social – Transformation en Société Civile sous forme d'une SA -

Diminution du capital pour le ramener de 11.000.000 Bef à 2.500.000 Bef – transformation des titres anonymes en titre nominatifs Publié au Moniteur le 25/11/2000 – N° 441

Acte Signé devant Maître Stevenart à Mouscron

28/11/2005 : Extension de l'objet social - Modification de la dénomination en « GLF » - Transformation du capital en euro et augmentation du capital pour le porter à 62.000 euro

Publié au Moniteur le 18/01/2006 – N° 0016266

Acte Signé devant Maître Stevenart à Mouscron

11/06/2007 : Transformation de la forme juridique en SPRL

Publié au Moniteur le 29/08/2007 – n° 0127028

Acte Signé devant Maître Stevenart à Mouscron

Le siège social de la société est situé à 7700 Mouscron, Rue Charles Quint 25

La société a la forme juridique d'une société privée à responsabilité limitée et porte la dénomination sociale « GLF »

La société a pour objet social principal :

« Tant en Belgique qu'à l'étranger, uniquement pour son compte propre à la gestion : exclusivement d'un patrimoine immobilier, notamment par voie d'achat, de vente, d'échange, de morcellement, de mise en valeur ou de mise en location, ainsi que toutes opérations qui, directement ou indirectement, sont en relation avec cet objet et qui sont de nature à assurer la croissance de ces biens immobiliers, telles que l'entretien, le développement, l'embellissement et la location de ces biens, ainsi que la faculté de se porter garant de la bonne fin des obligations contractées par des tierces personnes qui auraient la jouissance de ces biens immobiliers, de même que toutes les opérations de nature immobilière, mobilière et financière qui ; directement ou indirectement se rapportent à cet objet ou qui peuvent en faciliter la réalisation. »

Le capital social de « GLF SPRL » s'élève à soixante deux mille euros (62.000,00 euros) et est représenté par mille cent actions (1.100) sans désignation de valeur nominale, représentant chacune 1/1.100ème de l'avoir social.

La société est enregistrée à la BCE sous le n° 0429.924.091.

L'exercice social de la société commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires doit être convoquée chaque année le dernier samedi du mois de mai.

Le gérant de la SPRL GLF : :

-Didier Vanderroost, nommé statutairement pour une durée indéterminée

1.2 SOCIETE ABSORBANTE : COFISIM SA

COFISIM SA a été constituée le 2 Juin 1948 par acte notarié passé devant le notaire Nuttin à Mouscron, sous la dénomination « Etablissements Fourmeau » publié aux Annexes du Moniteur Belge du 21 et 22 juin 1948 sous le numéro 13638, Depuis la constitution de la société, les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte notarié devant Maître Du Faux à Mouscron le 09/08/2007 et publié au Moniteur Belge le 10 Octobre 2007 sous le N° 0147243

Ci-dessous l'historique complet de la société :

02/06/1948 Constitution sous la dénomination « Etablissements Fourmeau » Acte signé devant Maître Nuttin à Mouscron publié au moniteur le 21+22 juin 1948 sous le n° 13.638.

01/05/1953 Modifications des statuts et augmentation du capital pour le porter de 680.000 Bef à 2.000.000Bef par apport en nature et espèces. Le capital est représenté par 2.000 actions nominatives. Acte signé devant Maître Nuttin à Mouscron et publié au Moniteur le 28/05/1953 sous le N° 12463

23/12/1976 Prolongation de la société pour une période de 30 ans Acte signé devant Maître Vestens à Dottignies et publié au moniteur le 13/01/1977 sous le N° 222-16

12/05/1978 Réduction de Capital pour pour un montant de 750.000 Bef par remboursement de 750 Actions. Le capital est ainsi ramené à un montant de 1.250.000, représenté par 1.250 actions. Acte signé devant Maître Nuttin à Mouscron et publié au moniteur le 10/06/1978 sous le N° 1595-8

13/11/1987 Prolongation de la Société pour une durée illimitée – Augmentation du capital par incorporation des réserves pour le porter de 2.000.000 Bef à 3.247.643 Bef, représenté par 1.250 actions. Acte signé devant Maître Stevenart à Mouscron et publié au moniteur le 15/12/1987 sous le n° 871215-8

22/12/1989 Modification de la dénomination en « COFISIM » Acte signé devant Maître Stevenart à Mouscron et publié au moniteur le 20/10/1989 sous le n° 891020-184

23/03/1990 transformation des titres nominatifs en titres au porteur. Acte signé devant Maître Stevenart à Mouscron et publié au moniteur le 24/04/1990 sous le n° 900424-430

27/04/1995 Augmentation du capital pour un montant de 6.000.000 Bef (apport en espèces) par création de 2.400 nouvelles parts pour porter le capital à la somme de 9.247.643 Bef, représenté par 3.650 actions sans désignation de valeur nominale. Acte signé devant Maître Du Faux à Mouscron et publié au moniteur le 24/05/1995 sous le n° 950524-324

09/08/2007 Transformation du capital en euros et augmentation par incorporation des réserves disponibles pour un montant de 756,92 euro pour porter le capital à 230.000,00 euro, représenté par 3.650 parts sociales

Acte signé devant Maître Du Faux à Mouscron et publié au moniteur le 10/10/2007 sous le n° 0147243

Le siège social de la société est situé à 7700 Mouscron, Rue de la Coquinié 267.

La société a la forme juridique d'une société anonyme et porte la dénomination sociale « COFISIM ».

La société a pour objet social :

« L'acquisition par voie de souscription ou d'achat d'actions ou parts, d'obligations, de bons de caisse ou d'autres valeurs mobilières, quelle que soit leur nature, de sociétés belges ou étrangères ; existantes ou à constituer, ainsi que la gestion de ces valeurs pour son propre compte.

La gestion et la valorisation d'un patrimoine immobilier propre, ainsi qu toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou qui sont de nature à favoriser le rapport des biens immeubles propres, tels que l'entretien, le développement, l'embellissement et la location des biens. »

Le capital social de « COFISIM S.A. » s'élève à deux cent trente mille euros (230.000 Eur). Il est représenté par trois mille six cent cinquante (3.650) actions, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune 1/3.650ème de l'avoir social.

La société est enregistrée à la BCE sous le n° 0401.238.817.

L'exercice social de la société commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires doit être convoquée chaque année le 2 mai à 14h. ou le premier jour ouvrable suivant si férié

Le Conseil d'Administration de « COFISIM SA » est composé comme suit :

- Mr Didier Vanderroost
- Mr Philippe Vanderroost
- Mr Christian Vanderroost

2. RAPPORT D'ECHANGE – SOULTE – MODALITES DE REMISE DES ACTIONS

2.1 RAPPORT D'ECHANGE

Etant donné qu'il s'agit d'une fusion silencieuse (au moment de la rédaction de ce projet de fusion toutes les actions de la société absorbée sont détenues par la société absorbante) et que de ce fait, il n'y a pas d'actions à émettre, la question n'est pas d'actualité.

2.2 SOULTE

Etant donné qu'il s'agit d'une fusion silencieuse et que de ce fait, il n'y a pas d'actions à émettre, la question n'est pas d'actualité.

2.3 MODALITES D'EMISSION DES ACTIONS DANS LA SOCIETE ABSORBANTE

Etant donné qu'il s'agit d'une fusion silencieuse et que de ce fait, il n'y a pas d'actions à émettre, la question n'est pas d'actualité.

3. DATE POUR LA PARTICIPATION AUX BENEFICES

Etant donné qu'il s'agit d'une fusion silencieuse et que de ce fait, il n'y a pas d'actions à émettre, la question n'est pas d'actualité.

4. COMPTABILITE

Les opérations de GLF SPRL seront considérées d'un point de vue comptable comme étant réalisées au nom et pour le compte de COFISIM SA à partir du 1er Octobre 2017..

5. DROITS PARTICULIERS

Etant donné qu'il s'agit d'une fusion silencieuse et que de ce fait, il n'y a pas d'actions à émettre, la question n'est pas d'actualité.

6. EMOLUMENTS PARTICULIERS

Etant donné qu'il s'agit d'une fusion silencieuse et qu'il n'y a pas d'actions à émettre, il n'y a pas lieu de recourir à l'intervention du commissaire et la question n'est donc pas d'actualité.



7. AVANTAGES PARTICULIERS ACCORDES AUX ADMINISTRATEURS

Aucun avantage particulier ne sera accordé aux administrateurs des sociétés à fusionner.

8. JUSTIFICATION DE L'OPERATION DE FUSION

Ladite fusion par absorption répond à la condition des besoins légitimes de caractère financier ou économique prévue à l'article 211 § 1 alinéa 2, 3° CIR 92.

9. MODIFICATIONS AUX STATUTS

L'objet social de la société absorbée étant comparable à l'objet social de la société absorbante, aucune modification de statuts n'est prévue